



SOLIDARITÉ

ACTIVITÉS SPORTIVES ET DE LOISIRS POUR LES JEUNES TREILLIÉRAINS : POSSIBILITÉ D'UNE AIDE FINANCIÈRE

Mis en ligne le 27 juin 2019

POSSIBILITÉ D'UNE AIDE FINANCIÈRE !

Activités sportives et de loisirs pour les jeunes treilliérains



Le C.C.A.S. propose une aide financière pour la pratique d'une activité sportive et de loisirs au sein d'une association treilliéraine adhérente au CRT services.

Cette aide concerne :

- Le public âgé de 6 à 20 ans
- Les personnes domiciliées à Treillières
- Les familles treilliéraines dont le quotient familial est :
 - Inférieur et égal 350€ (80€ par personne et par an)
 - Entre 351 et 550€ (65€ par personne et par an)
 - Entre 551€ et 700€ (50€ par personne et par an)



Renseignements et demandes : Centre Communal d'Action Sociale
Mme RETIERE : 02.40.94.52.42 / ccas@treillieres.fr.

Mairie de Treillières - 57, rue de la Mairie - 44119 Treillières
Tél. 02 40 94 64 14 - Fax. 02 40 94 63 74 - mairie@treillieres.fr

www.treillieres.fr



Le CCAS propose une aide financière pour la pratique d'une activité sportive et de loisirs au sein d'une association treilliéraine adhérente au CRT services .

Cette aide concerne :

- **Les enfants et jeunes âgés de 6 ans à 20 ans,**
- **Domiciliés à Treillières,**
- **Les familles de treilliéraines dont le quotient familial est :**
 - < ou = 350€ (80€ par personne et par an)
 - Entre 351 et 550€ (65€ par personne et par an)
 - Entre 551€ et 700€ (50€ par personne et par an)

Renseignements auprès de la responsable du CCAS, Mme Retière, au 02.40.94.52.42 ou par courriel ccas@treillieres.fr.



≡ RETOUR À LA LISTE





Mairie de Treillières

57, rue de la Mairie
44119 Treillières

☎ 02 40 94 64 16

✉ **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Mairie - CCAS - Police municipale

Lundi au vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30 (fermée le jeudi après-midi).

Urbanisme

Lundi et mardi : 8h30 > 12h30, mercredi et vendredi : 8h30 > 12h30 / 14h > 17h30, jeudi : fermé toute la journée

Permanences samedi matin de 9h à 12h

Etat civil/formalités administratives : tous les samedis, urbanisme : premier samedi du mois.